



COLLOQUE

LE CODE DES RELATIONS ENTRE LE PUBLIC ET L'ADMINISTRATION

06 juin 2016
Salle des conseils

Colloque du CRDA

MATINÉE sous la présidence de **Benoît Plessix**, professeur à l'université Paris 2 Panthéon-Assas

9h30 : *Le Code des relations entre public et l'administration : retour sur les difficultés de codifier la procédure administrative* par **Pascale Gonod**, professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne (université Paris I), membre de l'Institut universitaire de France.

10h00 : *L'architecture du Code des relations entre le public et l'administration* par **Maud Vialettes** et **Cécile Barrois de Sarigny**, maîtres des requêtes au Conseil d'Etat.

Débat et Pause

11h00 : *Codifier et définir : l'exemple des définitions dans le Code des relations entre le public et l'administration* par Charles Vautrot-Schwarz, professeur à l'université Paris-Sud.

11h30 : *Codifier la jurisprudence : réflexions à partir du Code des relations entre le public et l'administration* par Didier Truchet, professeur émérite de l'université Paris 2 Panthéon-Assas.

Débat et Pause-déjeuner

APRÈS-MIDI sous la présidence de **Bertrand Seiller**, professeur à l'université Paris 2 Panthéon-Assas



14h30 : *le Code des relations entre le public et l'administration est-il la lex generalis des relations entre le public et l'administration ?*

par **Aude Zaradny**, maître de conférences à l'université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

15h00 : *Pourquoi un Code des relations entre le public et l'administration et non une charte des droits fondamentaux des administrés ?*

par **Jean Sirinelli**, professeur à l'université Paris-Est-Créteil.

15h30 : *Le Code des relations entre le public et l'administration et l'Outre-mer*

par **Olivier Gohin**, professeur à l'université Paris 2 Panthéon-Assas.